

Conditions générales de vente

Pyrénées Connexions – Voyages et séjours à forfait

1. Champ d'application et définitions

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à la vente de voyages et séjours à forfait proposés par l'association Pyrénées Connexions à des consommateurs, au sens du Code de la consommation, dans le cadre des articles L.211-1 et suivants du Code du tourisme.

L'association Pyrénées Connexions est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours tenu par Atout France sous le n° IM065260002, dont le siège est situé au 22 rue du Maréchal Foch, 65200 Bagnères-de-Bigorre. Elle dispose d'une garantie financière : Groupama - 4000719123/0, ainsi que d'une assurance RC Pro : Groupama - 422924370001 .

Elles s'appliquent à tout séjour organisé par Pyrénées Connexions (immersion linguistique, séjour yoga, chant, etc.), tel que décrit dans la fiche séjour spécifique communiquée au participant avant la réservation, laquelle complète les présentes CGV.

Les séjours et voyages organisés par Pyrénées Connexions sont proposés aux seuls adhérents de l'association.

Toute réservation de séjour implique, le cas échéant, l'adhésion à l'association pour l'année en cours, selon les modalités fixées par le règlement intérieur.

"Organisateur" désigne l'association Pyrénées Connexions. "Participant" désigne toute personne inscrite à un séjour. "Prestataire" désigne tout partenaire externe (hébergeur, transporteur, intervenant, guide, etc.).

2. Information précontractuelle et fiche séjour

Avant toute réservation, le participant reçoit une fiche séjour précisant notamment :

- la destination, les dates, la durée,
- les prestations incluses (hébergement, restauration, activités, encadrement) et non incluses,
- le prix total TTC du séjour,
- les modalités de paiement (acompte, solde),
- le nombre minimum et maximum de participants,
- les conditions d'accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite),

- les éventuelles contre-indications physiques ou exigences de niveau (ex. niveau de français).

La fiche séjour et les présentes CGV forment le contrat de voyage.

3. Conditions d'accès et accessibilité

Les séjours sont en principe ouverts aux personnes majeures (18 ans révolus), sauf indication différente dans la fiche séjour. Un niveau spécifique (linguistique, physique, artistique, etc.) peut être requis et est précisé dans la fiche séjour.

Pyrénées Connexions s'efforce, lorsque cela est possible, de proposer des séjours adaptés ou d'aménager les conditions d'accueil. Le niveau d'accessibilité (hébergement, accès, activités) est indiqué de manière claire dans chaque fiche séjour, et les participants sont invités à contacter l'organisateur en amont pour vérifier l'adéquation du séjour à leur situation.

Le participant s'engage à signaler, avant l'inscription définitive, toute allergie, régime alimentaire particulier, condition médicale ou contre-indication susceptible d'affecter sa participation. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription si les conditions de sécurité ou de bon déroulement du séjour ne peuvent être garanties.

4. Inscription, contrat et modalités de paiement

L'inscription s'effectue par échange écrit (e-mail ou formulaire) et envoi de la fiche séjour et des présentes CGV.

L'inscription devient ferme et définitive à la double condition :

- de l'acceptation écrite des présentes CGV et de la fiche séjour,
- du versement d'un acompte de 40% du prix total du séjour dans le délai indiqué (sauf indication différente dans la fiche séjour).

Le solde du prix est exigible au plus tard 21 jours avant le début du séjour, sauf indication contraire dans la fiche séjour. Toute inscription à moins de 21 jours du départ doit être réglée en une seule fois.

Les moyens de paiement acceptés (virement bancaire, chèque, plateforme de paiement, etc.) sont indiqués dans la fiche séjour et/ou sur le récapitulatif d'inscription. Les éventuels frais bancaires restent à la charge du participant.

En l'absence de paiement du solde dans le délai prévu, l'organisateur pourra considérer la réservation comme annulée par le participant, avec application des frais d'annulation prévus à l'article 6.

5. Prix

Le prix du séjour comprend, le cas échéant, le montant de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association, clairement indiqué sur les documents d'inscription.

Le prix comprend uniquement les prestations décrites comme "incluses" dans la fiche séjour (hébergement, repas, activités, encadrement, etc.).

Sauf mention contraire :

- le transport jusqu'au lieu de rendez-vous et le retour restent à la charge du participant,
- les dépenses personnelles, boissons non prévues, activités optionnelles, assurances personnelles, taxes locales éventuelles ne sont pas comprises.

Les prix sont indiqués en euros et TTC. L'organisateur se réserve la possibilité d'ajuster les prix avant l'inscription en fonction des partenaires et des coûts, sans effet sur les contrats déjà conclus.

6. Annulation / modification

6.1 Annulation par le participant

Toute annulation doit être notifiée par écrit (e-mail ou courrier).

Sauf conditions particulières indiquées dans la fiche séjour, les frais d'annulation suivants s'appliquent :

- plus de 30 jours avant le début du séjour : remboursement de 80% du montant total ;
- entre 15 et 30 jours avant le début du séjour : remboursement de 50% du montant total ;
- moins de 15 jours avant le début du séjour : aucun remboursement.

Il est fortement recommandé au participant de souscrire une assurance annulation / voyage couvrant notamment l'impossibilité de partir pour raisons médicales, familiales ou professionnelles.

6.2 Annulation ou modification par l'organisateur

L'organisateur peut être amené à annuler le séjour dans les cas suivants :

- nombre minimum de participants non atteint (seuil indiqué dans la fiche séjour),
- raisons de sécurité, de santé, de force majeure (conditions météo extrêmes, événements exceptionnels, etc.),
- impossibilité d'assurer les prestations essentielles du séjour dans des conditions raisonnables.

Dans ce cas, le participant se voit proposer :

- soit un report sur un autre séjour ou une autre date (avec accord du participant),
- soit le remboursement intégral des sommes versées, sans autre indemnité.

L'organisateur se réserve également le droit d'apporter des modifications mineures au programme (ordre des activités, intervenants, adaptation aux conditions locales) sans altérer la nature du séjour ni le volume d'activités prévues.

7. Assurance et responsabilité

Chaque participant doit disposer d'une assurance responsabilité civile personnelle valide, et il est vivement recommandé de souscrire une assurance voyage couvrant au minimum : annulation, frais médicaux, rapatriement, interruption de séjour, dégâts aux bagages.

Les activités techniques ou spécifiques (randonnée, yoga, ateliers, visites guidées, etc.) sont réalisées par des prestataires professionnels indépendants, titulaires de leur propre assurance responsabilité civile professionnelle.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable :

- des accidents ou dommages survenus en dehors des activités prévues au programme ou en cas de non-respect des consignes de sécurité ;
- des pertes, vols ou détériorations d'effets personnels ;
- des préjudices causés par un participant à un autre participant, à un prestataire ou à un tiers ;
- des manquements imputables à un prestataire tiers lorsque l'organisateur a agi avec toute la diligence raisonnable dans sa sélection.

La responsabilité de l'organisateur reste encadrée par les dispositions du Code du tourisme relatives à la vente de voyages et séjours à forfait.

8. Comportement et exclusion

Le séjour repose sur des valeurs de respect, de bienveillance et de convivialité.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure, sans remboursement, tout participant dont le comportement :

- met en danger sa propre sécurité ou celle d'autrui,
- perturbe gravement le déroulement du séjour,
- porte atteinte au respect des lieux, des prestataires ou des autres participants (violence, propos discriminatoires, ivresse manifeste, dégradations, etc.).

Les frais de retour anticipé sont alors à la charge du participant.

9. Données personnelles

Les données personnelles recueillies (coordonnées, informations nécessaires à l'inscription, santé/ allergies utiles pour l'organisation) sont traitées par l'organisateur aux seules fins :

- de gestion des inscriptions et des séjours,

- de communication d'informations pratiques,
- et, le cas échéant, d'envoi d'informations sur d'autres séjours, sauf opposition du participant.

Elles ne sont jamais cédées à des tiers à des fins commerciales. Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse de l'association indiquée sur la fiche séjour.

10. Réclamations – médiation – litiges

Toute réclamation relative au déroulement du séjour doit être signalée pendant le séjour, dans les meilleurs délais, à l'organisateur afin de permettre une recherche de solution sur place.

Après le séjour, toute réclamation peut être adressée par écrit à l'adresse de Pyrénées Connexions, dans un délai raisonnable, en exposant les faits et en joignant les éventuels justificatifs.

En cas de différend persistant, le participant consommateur pourra recourir à un dispositif de médiation de la consommation dès que l'association aura désigné un médiateur compétent, conformément au Code de la consommation (information qui sera alors communiquée dans une version mise à jour des présentes CGV).

Les présentes conditions sont soumises au droit français. À défaut de solution amiable ou de médiation, tout litige sera porté devant les juridictions françaises compétentes.